

But de l'association : l'enseignement collectif de toutes danses

## Règlement intérieur

1 – Le présent règlement intérieur a été établi par le conseil d'administration et peut être modifié par celui-ci.

2 – Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle qui comprend une adhésion de 30€, tarif décidé par le conseil d'administration et fixé par l'assemblée générale. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année. En cas d'arrêt général dû à des contraintes spécifiques comme le COVID, l'indisponibilité des professeurs, la cotisation hors adhésion sera remboursée proportionnellement au nombre de cours perdu.

3 – Les adhérents s'engagent à suivre les instructions du professeur. Les cours sont construits de telle manière que chacun doit danser avec tous les partenaires pour obtenir des résultats rapides. Les adhérents doivent respecter la réglementation sanitaire en vigueur. Tout comportement déplacé ou s'apparentant à du harcèlement sexuel conduira à l'exclusion immédiate du cours et à la radiation de l'association.

4 – Un calendrier des cours est établi en début de saison. Il pourra être modifié en fonction du nombre d'adhérents par cours.

5 – Conformément à l'obligation d'assurance, l'association ATOUT DANSES 44 a souscrit une couverture d'assurance responsabilité civile auprès de la Fédération Française du Bénévolat (Multirisques Association).

6 – Les adhérents déclarent être en bonne condition physique et n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse. Ils assument donc l'entière responsabilité, en cas d'accident survenant pendant ou après le cours, d'un éventuel problème pouvant être décelé lors d'une visite médicale antérieure. Les adhérents sont informés qu'il leur appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.

7 – Lors des cours et des manifestations organisés par ATOUT DANSES 44, les adhérents sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés, sauf refus explicite. Les adhérents accordent à l'association l'autorisation d'utiliser leur image.

8 - Les informations que nous recueillons sont exclusivement destinées à Atout danses 44 et aucune donnée personnelle vous concernant n'est cédée à des tiers. A ce titre, vous disposez d'un droit de rectification et de suppression des informations personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment en écrivant à : asso@atoutdances44.fr

**9 - Vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement intérieur qui régit le fonctionnement de l'association et vous en acceptez les conditions**

**Cordialement**

**Les membres du bureau Atout Danses 44**